



# Vélizy-Villacoublay

## Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-267801710-20260417-2026-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES  
CANTON DE VERSAILLES -2

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

#### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### SÉANCE DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Tarron, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs en exercice : 13**

**Quorum : 7**

**Présents : 13**

**Présents :**

Pour les administrateurs élus : Mme Magali Lamir, Mme Michèle Menez, Mme Chrystelle Coffin, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, Mme Sarah Hamdi.

Pour les administrateurs nommés : M. Philippe Albin, Mme Michèle Cambron, M. Jean-Marc Chauveau, Mme Martine Desrues, Mme Sylvie Fournier, M. Lucien Legay.

**Secrétaire de séance :** Mme Claudine Arnault, directrice.

---

#### Délibération n°2026-07

**OBJET : Installation du conseil d'administration**

**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,**

**VU** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** l'élection municipale en date du 15 mars 2026, laquelle a donné lieu au renouvellement du Conseil municipal,

**VU** les délibérations du Conseil municipal n° DEL-26-03-20-01 et n°DEL\_26-03-20-03 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des adjoints,

Pour toute correspondance :

M. le Maire, Président du CCAS • CCAS, Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

## **Délibération n°2026-07**

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes au Maire, en date du 20 mars 2026,

**VU** l'avis de publicité aux associations pour le renouvellement du conseil d'administration du CCAS, affiché en Mairie le 21 mars 2026,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° DEL-26-03-27-01 en date du 27 mars 2026 fixant à 12 le nombre d'administrateurs du CCAS, en sus du Maire, Président de droit du Conseil d'administration, répartis comme suit :

- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal,

- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n°2026-03-27-02 fixant les modalités de dépôt de listes des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS,

**VU** la délibération n°2026-03-27-56 relative à l'élection des membres du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**VU** les candidatures proposées par les différentes associations œuvrant dans le champ du handicap, des personnes âgées, de l'insertion et de l'UDAF,

**VU** les arrêtés de nomination du Maire concernant les membres non élus au conseil d'administration du CCAS, n° ARR\_2026\_278 à 283, en date du 10 avril 2026,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration du CCAS doit être installé afin d'assurer le fonctionnement légal de l'établissement public,

**CONSIDÉRANT** que le mandat des membres du Conseil d'administration débute à compter de cette installation pour la durée du mandat municipal en cours,

**Entendu l'exposé de Pascal Thévenot, président du CCAS**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'installation du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

**PRÉCISE** que le conseil d'administration est composé comme suit :

Membres élus par le Conseil municipal

**Madame Magali Lamir**, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire chargée des Solidarités

**Madame Michèle Menez**, 7<sup>ème</sup> adjointe au maire chargée des Seniors

**Madame Chrystelle Coffin**, conseillère municipale déléguée aux Affaires Sociales et Handicap

**Madame Murielle Garat**, conseillère municipale

**Monsieur Denis Corman**, conseiller municipal

**Madame Sarah Hamdi**, conseillère municipale.

Membres nommés par le Maire :

**Madame Michèle Cambron** représentante des associations qui œuvrent dans le champ de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

**Monsieur Jean-Marc Chauveau** représentant les associations de personnes handicapées

**Monsieur Philippe Albin** représentant l'Union départementale des associations familiales

**Madame Sylvie Fournier** représentant les associations de retraités et de personnes âgées

**Madame Martine Desrues** en tant que personne qualifiée participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

## **Délibération n°2026-07**

**Monsieur Lucien Legay** en tant que personne qualifiée participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

**PRÉCISE** que le Conseil d'administration exercera l'ensemble des compétences qui lui sont reconnues par la réglementation en vigueur, notamment en matière de définition des orientations de la politique sociale communale et de gestion du CCAS.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 17 avril 2026.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*